



NOTEPS : Une étude intercantonale sur l'évaluation sommative en EPS

Une EPS différente selon les cantons

Mélanie Allain

HEP Vaud

L'étude NOTEPS, financée par l'Office fédéral du sport (OFSP) et le Service de l'éducation physique du canton de Vaud (SEPS), s'est intéressée à l'évaluation sommative en éducation physique et sportive (EPS) en comparant les perceptions et pratiques enseignantes dans les cantons de Vaud, Jura et Genève. Cette étude, qui n'ambitionnait pas de répondre à la question « Faut-il une note en EPS ? », a permis de mettre en exergue les avantages et désavantages des trois modalités d'évaluation sommative (note certificative, note non certificative, pas de note) sur les processus d'enseignement-apprentissage en EPS.

La notation en EPS est sujette à de nombreux débats passionnés et animés dans le milieu professionnel. Si le canton de Vaud a supprimé la note en EPS dès les années 1980 au profit de commentaires et indications de réussite non certificatifs inscrits dans un livret d'évaluation, les autres cantons de Suisse romande utilisent quant à eux la note en EPS. Cette note peut être certificative et compter pour la promotion de l'élève, comme dans le canton de Genève, ou non certificative et ne pas compter dans la moyenne générale de l'élève, comme dans le canton du Jura.

Afin de réaliser cette étude, c'est une méthodologie mixte qui a été utilisée, couplant une enquête par questionnaire auprès de 215 enseignants d'EPS et 4027 élèves avec des entretiens basés sur des observations en classe avec 20 enseignants et 28 élèves. Les résultats montrent des pratiques enseignantes et des conceptions sous-jacentes très différentes entre les cantons de Vaud et Genève. Pour le canton du Jura, les résultats oscillent entre les deux cas précédents.

Les apprentissages moteurs au centre du processus

Dans le canton de Genève, les apprentissages moteurs représentent l'enjeu principal et l'organisation de l'enseignement est centré sur cet aspect. En comparaison avec leurs homologues vaudois, les enseignants genevois effectuent des cycles d'enseignement plus longs, précisent plus fréquemment leurs objectifs de fin de cycle aux élèves, utilisent plus souvent des outils didactiques comme par exemple de fiches d'évaluation ou des supports visuels, et mettent en place plus fréquemment des évaluations diagnostiques et formatives. Les pratiques d'évaluation respectent les directives institutionnelles et sont plus formalisées alors que les évaluations diagnostiques et formatives sont plus fréquemment outillées (fiches d'observation) et transmises aux élèves. L'évaluation sommative constitue ici le fil conducteur du cycle d'enseignement.

La relation à l'élève mise en avant

Dans le canton de Vaud, l'enseignement mis en place valorise la relation à l'élève. Les enseignants d'EPS

adaptent leurs programmes (planification, choix des contenus) et évaluations en fonction des envies et besoins de leurs élèves. Ce fonctionnement entraîne plus d'équité entre les élèves « en difficulté » et ceux « en réussite » en EPS. Ces derniers se sentent d'ailleurs davantage soutenus par leur enseignant que les élèves jurassiens et genevois. Les visées prioritaires sont le plaisir, la santé et le développement de compétences sociales. Quant aux apprentissages moteurs, ils sont souvent mis au second plan. En comparaison, l'enseignement est moins formalisé et les évaluations (diagnostiques, formatives et sommatives) sont moins fréquentes que dans les deux autres cantons.

En conclusion

Des différences intercantionales émergent au niveau de l'enseignement de l'EPS. Dans le canton de Genève, la priorité est mise sur les apprentissages moteurs alors que dans le canton de Vaud elle est mise sur le développement relationnel. Entre ces deux conceptions on trouve le canton du Jura pour lequel les résultats oscillent entre une priorisation des apprentissages moteurs ou une centration sur la relation à l'élève selon les indicateurs pris en compte. Même si ces deux axes d'enseignement ne sont pas à opposer, il semble qu'une conception priorisant la relation à l'élève et le développement de compétences sociales se fasse au détriment des apprentissages moteurs et vice et versa. Cette étude réalisée dans un contexte réel ne permet pas d'isoler l'influence de la modalité d'évaluation sommative. D'autres variables comme les directives cantonales sur l'évaluation ou les formations initiales et continues peuvent influencer les pratiques et conceptions enseignantes. Finalement, dans le canton de Vaud, la mise en place des nouveaux moyens d'évaluation en EPS, notamment pour le degré secondaire 1, auront inéluctablement une incidence sur les pratiques enseignantes futures.

Pour tout renseignement

Mélanie Allain - HEP Vaud UER EPS
melanie.allain@hepl.ch